

## UE PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL POUR LES LICENCES 2 INTITULE : VOIX À PART ENTIÈRE

<b>Composante / Service dispensant l'UE</b>	Service Université Culture
<b>Partenaires de la composante / du service qui propose l'UE</b>	En partenariat avec l'atelier <i>Gravure et Techniques d'impression</i> du Service Université Culture et avec la Semaine de la poésie.
<b>UE accessible aux étudiants de :</b>	L2 Langues, Cultures et Communication L2 Lettres, Culture et Sciences Humaines
<b>Objectifs pédagogiques et contenu de la formation</b>	L'atelier se propose d'être un "laboratoire d'improvisation " qui invite chacun à explorer sa voix. La technique (respiration, timbre, résonance...), l'ancrage corporel (conscience du son, sensation énergie) l'écoute du groupe, inviteront chacun à affirmer sa propre expression vocale.
<b>Nombres d'heures</b>	48 heures (TD)
<b>Responsable</b>	Evelyne Ducrot Courriel : <a href="mailto:Evelyne.ducrot@uca.fr">Evelyne.ducrot@uca.fr</a>
<b>Contact pour information</b>	Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex Tél : 04 73 34 66 03 Courriel : SUC@uca.fr Site : <a href="http://culture.clermont-universite.fr/">http://culture.clermont-universite.fr/</a>
<b>Intervenant</b>	Marie-Sylviane Buzin, chanteuse, comédienne et enseignante
<b>Semestre où l'UE est proposée</b>	<b>Premier et deuxième semestre</b>
<b>Semestre où l'UE est validée</b>	<b>Deuxième semestre</b>
<b>Lieu d'inscription</b>	Forum d'information au Rest'ocezo Campus des Cézeaux 63170 Aubière Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex
<b>Période d'inscription</b>	Forum d'information : jeudi 12 septembre 2019 (17h30-20h30) Service Université Culture : à partir du 16 septembre 2019
<b>Début des activités</b>	À partir de septembre 2019 (voir calendrier sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019)
<b>Conditions d'inscription</b>	<b>UE non accessible aux dispensés d'assiduité</b> Accessible à tous les niveaux (débutants et expérimentés).
<b>Contraintes spécifiques</b>	Les étudiants des ateliers sont impliqués dans l'organisation des conditions de manifestations publiques (proposition des lieux, organisation matérielle, information). La participation aux ateliers signifie un engagement personnel et collectif. <b>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée.</b>
<b>Capacité d'accueil</b>	20 participants
<b>Effectif minimum pour ouverture de l'UE</b>	10 participants
<b>Lieu</b>	Lieu précisé sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019
<b>Créneau horaire réservé</b>	Les mercredis à 19h

<p><b>Modalités de contrôle des connaissances / de la pratique</b></p>	<p>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée. Une note portant sur l'assiduité comptera dans la moyenne.</p> <p><u>Session 1 :</u> Évaluation après le rendu de l'atelier selon les critères suivants : assiduité totale, implication, progression, créativité, respect du groupe, travail personnel, qualité de la prestation publique ou de la réalisation de l'œuvre finale. Rédaction d'un dossier de 2 pages sur le thème « En quoi ma pratique dans cet atelier est-elle en adéquation avec mon projet personnel et professionnel ? » (représente 50% de la note totale). Le dossier peut être complété par d'autres documents permettant d'apprécier davantage le travail réalisé (note d'intention, etc.). Une note finale qui valide la pratique selon les critères énoncés plus haut et qui regroupe les deux évaluations, soit 50% pour le dossier PPP et 50% pour le reste du travail au sein de l'atelier.</p> <p><u>Session 2 :</u> Une épreuve de rattrapage sera organisée pour les étudiants ajournés ou défailants en 1<sup>ère</sup> session, sous la forme d'une prestation individuelle reprenant les enjeux de l'atelier.</p>
--	--

<p><b>Complément d'information</b></p>	
--	--